



Angoulême Cognac



Des formations de proximité pour les professionnels de l'immobilier



Depuis le 1^{er} janvier 2017, les professionnels de l'immobilier ainsi que leurs collaborateurs habilités sont dans **l'obligation de suivre une formation** de deux jours par an afin d'obtenir le renouvellement de leur carte professionnelle (décret n°2016-173 du 18 février 2016).

La CCI CHARENTE propose un programme de formations concrète et d'actualités aux professionnels de l'immobilier, qu'ils soient dirigeants, salariés ou agents commerciaux.

Ces formations se déroulent en Charente, à Angoulême ou à Cognac, en fonction de la localisation des participants.

La photographie immobilière

- Apporter les connaissances et compétences permettant de réaliser des photographies immobilières de qualité.
- Choisir son matériel
- Préparer la séance de prise de vue
- Réaliser le shooting
- Effectuer les retouches numériques nécessaires

// Durée et lieu : 1 jour – Angoulême ou Cognac

// Date : 3 juin

// Prix : 350€ net de taxe

Réaliser et monter une vidéo

- Choisir son matériel
- Tourner ses vidéos, faire le montage de la vidéo, bien l'exporter pour qu'elles soient visibles partout et en bonne qualité et comment la mettre en ligne sur son site ou les différentes plateformes (YouTube, vimeo...).

// Durée et lieu : 1 jour – Angoulême ou Cognac

// Date : 4 juin

// Prix : 350€ net de taxe

Le mandat de vente

- Actualiser la trame des mandats et annexes pour garantir l'information des vendeurs et des acquéreurs, sécuriser la transaction et satisfaire aux exigences de la loi ALUR.
- Circonscrire le contenu et l'étendue de l'obligation d'information à destination des vendeurs et des acquéreurs
- Dresser un panorama des pièces à collationner pour garantir l'information du candidat acquéreur et opérer la vérification des informations

// Durée et lieu : 1 jour – Angoulême ou Cognac

// Date : 09 juin

// Prix : 300€ net de taxe

Le compromis de vente

- Maîtriser les caractéristiques juridiques de la vente immobilière pour construire des modèles d'actes « légaux » garantissant l'information et les droits des parties.
- Préciser les caractères de la vente immobilière
- Etudier le contenu usuel de la promesse
- Définir la liste des principales clauses de la promesse de vente

// Durée et lieu : 1 jour – Angoulême ou Cognac

// Date : 10 juin

// Prix : 300€ net de taxe

Le bail commercial

- Connaître les dispositifs légaux de droit commun et de droit spécial applicables aux baux, l'aspect juridique de la prospection et démarchage
- Apprendre la règle de la rentrée du mandat ainsi que les règles juridiques pour la commercialisation du mandat.

// Durée et lieu : 1 jour – Angoulême ou Cognac

// Date : 15 juin

// Prix : 300€ net de taxe

Location gestion, La loi ELAN

- Appréhender toutes les nouvelles dispositions de la loi ELAN

// Durée et lieu : 1 jour – Angoulême ou Cognac

// Date : 23 juin

// Prix : 300€ net de taxe

L'urbanisme

- Maîtriser les fondamentaux du Code de l'urbanisme pour valoriser toute opération immobilière et d'aménagement
- Analyser concrètement les règles, les documents et les autorisations d'urbanisme en intégrant les dernières dispositions législatives et jurisprudentielles
- Fiscalité liée à l'urbanisme

// Durée et lieu : 1 jour – Angoulême ou Cognac

// Dates : 29 juin et 06 juillet

// Prix : 700€ net de taxe

Développement digital

- S'implanter sur les nouveaux médias
- Créer des vitrines virtuelles
- Utiliser les réseaux sociaux

// Durée et lieu : 1 jour – Angoulême ou Cognac

// Date : 14 septembre

// Prix : 350€ net de taxe

Dynamiser ses ventes

- Les enjeux de la relation clients
- Les spécificités de la communication
- La maîtrise de ses entretiens par téléphone
- Méthode de vente
- Construction de l'argumentaire

// Durée et lieu : 2 jours – Angoulême ou Cognac

// Dates : 12 et 26 octobre

// Prix : 600€ net de taxe

De l'estimation à l'exclusivité

- Evaluer le prix de marché
- Appliquer la réglementation
- Conclure l'exclusivité

// Durée et lieu : 2 jours – Angoulême ou Cognac

// Dates : 8 et 9 octobre

// Prix : 700€ net de taxe

Mettre votre agence en conformité

- Apporter des solutions pour anticiper les contrôles de la DDPP
- Mise en conformité avec la réglementation
- Mise en place de la signature électronique

// Durée et lieu : 2 jours – Angoulême ou Cognac

// Dates : 16 et 23 novembre

// Prix : 600€ net de taxe

Connaissance de la construction et ses pathologies

- Connaître les architectures
- Sensibiliser au développement durable
- Appréhender les pathologies du bâtiment

// Durée et lieu : 2 jours – Angoulême ou Cognac

// Dates : 10 et 11 décembre

// Prix : 700€ net de taxe



Les dates sont susceptibles d'évoluer



Comment financer votre formation ?

Votre code APE détermine l'OPCO qui gère votre budget de formation.

Vous êtes salarié :

Pour le secteur de l'immobilier :

OPCO EP est l'OPCO (Opérateur de compétences) qui a été désigné par la branche professionnelle des salariés du particulier employeur (CEFI : Commission paritaire composée des représentants employeurs FEPEM et salariés (CFDT, CFTC, CGT, FGTA-FO) pour collecter la contribution patronale Formation Professionnelle (incluse dans les charges sociales patronales) en vue de financer les actions de formation organisées au bénéfice des salariés de la branche.

Vous êtes dirigeant non salarié ou agent indépendant :

Vous trouverez l'information sur votre Attestation de Contribution à la formation professionnelle disponible dans votre espace personnel. Cette attestation vous est par ailleurs adressée annuellement.

L'AGEFICE (Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise) est le fonds d'assurance formation compétent pour le financement des actions de formation des commerçants et dirigeants (et/ou leurs conjoints collaborateurs / conjoints associés) non-salariés du commerce, de l'industrie et des services.

Le FIF PL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux) : les ressortissants du FIF PL sont les travailleurs indépendants, membres des professions libérales (à l'exception des médecins), qui exercent en entreprise individuelle ou en qualité de gérant majoritaire (TNS). Ils doivent être inscrits à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant, ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers, et être enregistrés sous un code NAF dépendant du FIF PL.

Les services de la CCI Charente proposent un accompagnement gratuit à la mise en place du dossier de demande de prise en charge de votre formation.

FORMATION

Depuis le 1^{er} avril 2016, date d'entrée en application du Décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à l'obligation de formation des professionnels de l'immobilier, ces derniers ne peuvent plus obtenir le renouvellement de leur autorisation d'exercer, quel que soit leur statut (dirigeant, collaborateur salarié ou encore agent commercial indépendant), s'ils ne produisent pas la preuve qu'ils ont suivi au moins 6 jours de formation dans les 3 dernières années.

Contact et inscription pour les formations : CCI ENTREPRENDRE



- Frédérique VIGNERON
➤ fvigneron@charente.cci.fr
- Anaïs CHATAIGNIER
➤ achataignier@charente.cci.fr



Retrouvez la CCI Charente
sur les réseaux sociaux



FORMALITES

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les CCI sont devenues autorités compétentes pour délivrer :

>> les cartes professionnelles pour les activités immobilières (agent immobilier, syndic de copropriété, administrateur de biens, marchand de listes...)

>> les récépissés de déclaration préalable d'ouverture d'établissement secondaire

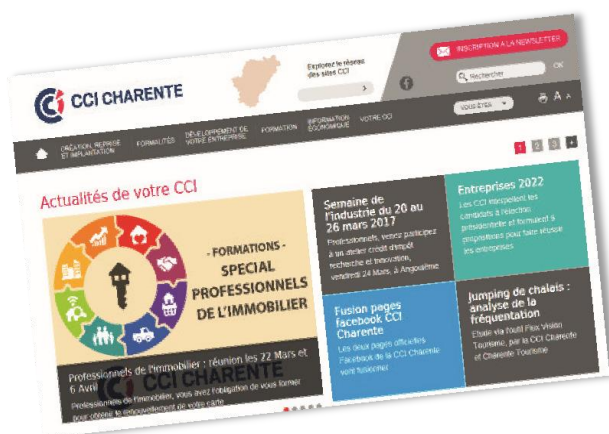
>> les attestations collaborateurs

Le décret n°2015-702 du 19 juin 2015, paru au journal officiel du 21 juin 2015, fixe la composition du dossier à fournir et précise que les demandes sont présentées et adressées au président de la Chambre de commerce et d'industrie territorialement compétent.

Un fichier national des cartes professionnelles et des déclarations préalables d'activité a été créé. Il est alimenté par les CCI et consultable par toute personne intéressée sur www.professionnels-immobilier.cci.fr

Contact pour les formalités « activités immobilières » CFE (Centre de Formalités des Entreprises)

- Angoulême : 05 45 20 55 55
cfeangouleme@charente.cci.fr



Retrouvez l'ensemble des informations concernant les activités immobilières (formalités et formations)

Sur www.charente.cci.fr :

- >> rubrique « Formalités » > « Activités immobilières »
- >> dans les Actualités
- >> dans l'Agenda

CCI Charente

- 27 Place Bouillaud, CS 12124, 16021 ANGOULEME Cedex / 05 45 20 55 55 / contactangouleme@charente.cci.fr
- 23 Rue du Port, CS 10008, 16121 COGNAC Cedex / 05 45 36 32 32 / contactcognac@charente.cci.fr

